

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, Philippe POIRSON

Étaient excusés : M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à Mme PANNETIER Jocelyne), M. BRUN Vincent

Étaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme BARRO Carole a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Renouvellement et rajout du dispositif vidéoprotection

Monsieur le Maire propose au Conseillers municipaux le devis proposé pour la fourniture et l'installation de vidéoprotection de la société BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, d'un montant de 31 771.00 € HT, soit 38 125.20 € TTC.

Ces caméras seront installées à :


- La nouvelle Mairie : Pose d'équipements dans la baie prévue dans le projet de rénovation de la mairie
- La Halle du Village
- Le Local Pompiers
- Le Groupe Scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le montant du devis s'élevant à la somme de 38 125.20 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 26/02/26
Après affichage et publication du : 26/02/26
Le Maire,
Marc GRIMAND

